



# Bureau National FOPM

## LE 27/03/2024 FOPM AU CSFPT

ce jour, au Conseil Supérieur de la Fonction Publique, le décret relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres a été soumis aux représentants des employeurs et des syndicats représentatifs.

FO était représenté par un collègue d'élu au CSFPT et un expert de la Police Municipale, Bertrand Debeaux, membre du bureau FOPM.

FO s'est estimé satisfait que tous ses amendements aient été retenus, et a rappelé que ce dossier exclusif du régime indemnitaire devrait être jugé en parallèle avec des futures mesures sur le statut et la retraite. Nous avons rappelé que la Charte unitaire de FO avait reçu des amendements d'autres organisations syndicales, validant ainsi l'intérêt porté à notre démarche.

Nous regrettons que des amendements positifs pour l'ensemble des collègues aient été purement et simplement ignorés par certaines organisations syndicales. FO a déposé un amendement visant à mensualiser les 50% annuels.

En votant cet amendement certaines OS auraient rendu possible cette mesure. Certains préfèrent la politique de la terre brûlée. C'est vrais depuis le début de ces négociations, et tout ça, pour au final s'abstenir et ne pas voter contre.

Il aurait été tout à fait concevable de voter contre le texte, mais de faire passer des amendements qui auraient bénéficié à nos collègues.

D'autant plus que la sortie théâtrale de l'ensemble des organisations syndicales, à l'exception de FA-FPT et FO, était totalement symbolique, car si elles étaient si totalement opposées, elles seraient restées pour voter CONTRE. Nous avons donc assisté à une abstention aussi violente et spectaculaire...qu'inutile.

D'un côté on souffle sur les braises de la colère, et d'un autre on ne vote pas contre et on sabote des amendements qui auraient pu assouplir le décret de façon conséquente et au bénéfice des agents de terrain.

Où est la cohérence ? Un an de travail tout ça pour agiter le miroir aux alouettes et promettre des châteaux en Espagne.

Nous avons tenu notre ligne, demain des collègues verront leur régime indemnitaire augmenter, et les autres devront jouer la carte syndicale gagnante pour en profiter.

D'ores et déjà, nous laissons derrière nous les polémiques et les vendeurs de rêve. Quand on est CONTRE, on vote CONTRE. S'abstenir, c'est se taire, c'est laisser les autres prendre leurs responsabilités.

Comme à notre habitude, nous avons pris nos responsabilités.

**Le Bureau National**

**Fait à Paris, le 27 Mar 2024**

